

EVV-NONANCOURT- NONANCOURT
RN 12/ RN 154 - Pour la concession autoroutière

L'Orne prend position

Outre les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Eure, celui de l'Orne estime qu'il a aussi son mot à dire dans le débat public concernant les aménagements de la RN 154. C'est en fait le sort de la RN 12 qui préoccupe le conseil général ornais dont Alain Lambert, ex-ministre délégué au budget, est le président.

La commission du débat public chargée du dossier d'aménagement de la RN 154, notamment dans le contournement de Dreux et de l'agglomération Nonancourt/Saint-Lubin-des-Joncherets/Saint-Rémy-sur-Avre, a instauré des « cahiers d'acteurs » par lesquels les opposants ou les partisans de la déviation, peuvent exposer leurs points de vue. C'est par ce biais que le Département de l'Orne a décidé de se mêler au débat, et plus précisément par la voix de son président, Alain Lambert. Il défend la situation de l'Orne, un département de près de 300 000 habitants, qui occupe une position stratégique entre la Normandie et les Pays de Loire, la Bretagne et Paris.

« Le département de l'Orne est particulièrement concerné par la section Nonancourt-Dreux, qui est commune à la RN 154 et à la RN 12, car constituant l'un de ses itinéraires stratégiques vers Paris. Ce tronçon de 15 km est particulièrement pénalisant pour les usagers comme pour les riverains, car il traverse des zones urbaines et est marqué par des difficultés de congestion et de sécurité récurrentes ».



Alain Lambert (© Ouest-France)

« Ainsi, les conseillers généraux de l'Orne, à l'occasion de leur assemblée départementale, ont solennellement demandé que :
- le régime de la concession (autoroutière, nldr) soit retenu, car c'est la seule possibilité de parvenir à un achèvement de la section Nonancourt-Dreux avant 2070, au rythme actuel des crédits budgétaires de l'État ;



- le tronçon commun RN 154/RN 12 soit traité en priorité au regard du trafic qui est le double du reste de l'itinéraire de la RN 154 (30 000 véhicules/jour dont 18,5 % de poids lourds) ;
 - la continuité à 2x2 voies de l'itinéraire de la RN 12 soit étudiée sur le plan technique en même temps que celle de la RN 154, de l'entrée ouest de Nonancourt jusqu'à l'est de Dreux, afin de vérifier que les solutions retenues pour la RN 154 sont bien compatibles avec cette continuité indispensable ».

Débouchés économiques

Les conseillers généraux de l'Orne considèrent également que le fameux tronçon de 1 km non aménagé entre Dreux et Nonancourt constitue un gros handicap à la continuité de l'aménagement de la RN 12 entre Paris et Alençon et « pénalise de façon singulière l'attractivité économique de l'Orne pour le Bassin parisien. Quel acteur économique n'a pas entendu parler des goulots d'étranglement particulièrement dangereux pour les camions à Saint-Rémy-sur-Avre ? »

Ainsi, par le biais de son pouvoir d'attraction, économique ou touristique, freiné par le non-aménagement de la RN 12, le département de l'Orne se fait-il solidaire des partisans de la déviation de Dreux et de Nonancourt, du fait que, si le sort de la RN 154 pourra être réglé par sa mise en concession autoroutière (on s'en approche de plus en plus), celui de la RN 12 lui reste intimement lié et, partant, le développement (voire le désenclavement) de régions qui ne sont pas situées sur un axe nord-sud, du type Le Havre - Orléans.

Jean-Claude Louvat

Tous droits réservés : La Dépêche

A16EE16D78A0080D400400B19A0FE1CB73A3015D75F3888F9D2A854